



Retraite enseignant du prive

Par ISGAU

Après 4 ans de cld, le conseil médical plénier de la préfecture du loir et cher, m'a placée en retraite pour inaptitude. je suis maintenant à 63 ans et demi 156 trimestres devant mon dossier retraite, perdue.

le rectorat me demande de remplir un dossier retrep pour bénéficier de cette invalidité et dans le même temps la carsat demande un certificat complété par mon médecin traitant à transmettre à leur médecin conseil qui décidera. Procédure annoncée comme longue...

D'un autre côté je suis retraits et peut prétendre au régime général avec une décote... Plus simple, moins intéressant financièrement. Mais l'idée de replonger dans les rv médicaux, m'angoisse. Un syndicat me dit que le pv du conseil médical suffit, la carsat le contraire.

quelle est la réalité, un tx de référence? merci